

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1156**

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir les dispositions de la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans notamment telles qu'elles résultent de la loi Sapin II.